

NOTICE DE PRESENTATION



Accessible 24h/24h et 7j/7j, le portail famille vous permet de :

- Gérer vos informations personnelles,
- Gérer vos inscriptions et déclarer les absences de vos enfants

Après validation des demandes, les informations sont directement intégrées dans l'application.

NAVIGATEUR

L'utilisation du portail famille a été validée pour les navigateurs :

- Internet Explorer version 7 et supérieure
- Mozilla Firefox version 3.5 et supérieure

DESCRIPTION DES FONCTIONNALITES DE BASE

ACCES AUX INFORMATIONS PERSONNELLES

Grâce au portail, vous pouvez directement consulter ou effectuer les modifications correspondant à vos informations personnelles ou à celles de vos enfants, telles que :

- Informations concernant le responsable
- Informations concernant le conjoint
- Autorisations données aux personnes venant chercher un enfant
- Données complémentaires concernant l'enfant
- Données sanitaires concernant l'enfant
- Insertion de la photo de l'enfant

FACTURATION - CONSULTATION ET EDITION

Grace au portail, vous pouvez consulter, archiver, ou éditer vos factures.

INSCRIPTION – RESERVATION – DECLARATION D'UNE ABSENCE

Vous pouvez inscrire un nouvel enfant, faire des réservations pour le mois (entre le 15 et le 20 de chaque mois pour le mois suivant), faire des ajouts ou des annulations. Toutes les demandes doivent être validées par le service scolaire, via le portail.

_	PRESENTATION DU PORTAIL
	Accueil = page d'accueil – informations compte– informations enfants
	Mon compte = informations famille (responsable, conjoint, fiscales, CAF) – informations enfants
	Mes enfants = ajouter un enfant – édition fiche enfant
	Relevé de compte = mes factures – mes règlements
	Liste des demandes = mon compte – mes enfants
	Boite de réception = nous contacter – messages envoyés – messages supprimés
\bigcirc	Déconnovion

Déconnexion

PROCEDURE A SUIVRE

INSCRIPTION MENSUELLE

Cliquer sur mes enfants



- 1. Sélectionner l'enfant à inscrire
- 2. Se positionner sur le mois à réserver
- 3. Clic droit de la souris sur le jour à réserver, puis sélectionner « demande de réservation », la case devient \mathbb{Z}
- 4. Déposer le chèque ou les espèces en Mairie
- 5. Après validation par le service scolaire, la case devient 🔽 « réservé »

Pour corriger une erreur, se positionner sur la case à modifier, refaire l'action (demande de réservation ou demande d'absence), le sablier disparait.

MODIFICATION EN COURS DE MOIS

Même procédure jusqu'au 2, puis :

- 3. Clic droit de la souris sur le jour à réserver, sélectionner « demande de réservation » ou « déclarer une absence », la case devient \mathbb{Z}
- 4. Attendre la validation par le service scolaire
- 5. la case devient 🔽 « réservé » ou 🗙 « réservation refusée »

LES TARIFS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

1 repas = **4,35 €**

Forfait accueil de loisirs matin (7h30 – 9h) = **2,65 €** Forfait accueil de loisirs soir du lundi au jeudi (17h – 18h30) = **2,65 €** Forfait accueil de loisirs vendredi soir (16h – 18h30) = **2,65 €** Etude surveillée 17h – 18h30 (sauf le vendredi) = **2,65 €** Mercredi après-midi = **en fonction des revenus** (avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014)

BON A SAVOIR

Pour retrouver vos tarifs : depuis mes enfants



